MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉDOUARD

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, le 7 décembre 2021 à 20h17, à laquelle étaient présents MM. Sébastien Tremblay, Alexandre Bastien, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Jean-Michel Dupuis et Mme Pierrette Raymond.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Racette, maire. La directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente. La séance débute à 20h.

21-12-232 - AUTORISATION A LA DIRECTION GENERALE DE REMBOURSER LES DEMANDES D'AIDE FINANCIERE AUX ACTIVITES SPORTIVES DES ENFANTS DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, a depuis plusieurs années, statué sur l'aide financière, pour les activités sportives à l'extérieur du territoire de la Municipalité, des enfants de moins de 18 ans résidants à Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée pour les coûts aux inscriptions des activités est d'un montant maximal de 150 $ par année, par enfant ;

CONSIDÉRANT QUE les activités auxquelles les enfants s'inscrivent doivent être rendues par un organisme reconnu par la Direction générale de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les activités auxquelles les enfants s'inscrivent ne doivent pas être disponibles sur le territoire de la Municipalité pour un niveau de discipline semblable et pour la même période ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont accordées conditionnellement à la présentation de la fiche de remboursement dûment remplie ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont accordées conditionnellement à la présentation d'une preuve de paiement et d'une facture détaillée comprenant le nom et le prénom de l'enfant et le nombre de semaines d'occupation à l'activité sportive ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière pour l'année courante devront être présentées au maximum le 31 décembre de la même année du service rendu à l'enfant ;

IL EST PROPOSÉ D'ABROGER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 20-01-014 ET D'AUTORISER la direction générale à procéder au remboursement des demandes d'aide financière pour un montant maximal de 150 $ par enfant de 18 ans et moins ; de transmettre la présente résolution au Club de ***patinage artistique*** Les jardins du Québec à Napierville et à l'Association de hockey mineur Les jardins du Québec à Saint-Rémi; **DE PRÉSENTER** au Conseil les demandes d'aide financière par l'intermédiaire de la liste des comptes fournisseurs du mois ; **ET QUE** ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				**PROPOSEUR (P)** **VOTE POUR (O)**	
#1 – Sébastien Tremblay	O	#5-Jean-Michel Dupuis	O	**ABSENT (A)** **VOTE CONTRE (N)**	
#2 – Alexandre Bastien	O	#6–Pierrette Raymond	P	**ADOPTE A L'UNANIMITE**	✓
#3 – Alain Dumouchel	O	Maire		**ADOPTE A LA MAJORITE**	
#4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant		**REJETE**	

Daniel Racette
Maire

Catherine Rochefort, Urbaniste
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Vraie copie conforme